

**BULLETIN SPÉCIAL  
1987-2007  
20 ANS DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DU  
LOGEMENT DES SANS-ABRI**

# Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec



## TABLE DES MATIÈRES

- Calendrier des prochaines activités : p. 2
- Édito : p. 3
- Le territoire de l'itinérance : p. 4
- Des défis pour l'hébergement d'urgence aujourd'hui p. 4-5
- Les auberges du cœur : 20 ans auprès des jeunes : p. 5
- 20 ans de lutte pour le Droit au logement : p. 6
- Les maisons de chambre : p. 7
- L'évolution des politiques publiques : p. 7-9
- Le rôle de la ville dans le dossier de l'itinérance : p. 8
- L'évolution de la place des personnes itinérantes dans l'espace public : p. 9-11
- 20 ans de recherche au Collectif de recherche sur l'itinérance : p. 11-12
- Que reste il du droit à un revenu suffisant ? : p. 12-14
- Informations générales sur le RSIQ : p. 14

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec est un regroupement national qui existe depuis 1998. Douze (12) concertations régionales en itinérance en sont membres. Le RSIQ représente près de 250 organisations oeuvrant auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance. Il défend les droits de ces personnes à Ottawa et à Québec. Il est le réseau d'échanges en itinérance au Québec.

**TOUS et TOUTES à  
Québec le mercredi  
12 décembre 2007**

**MANIFESTATION Pour  
une Politique en  
itinérance**

**Visitez nos pages d'information sur le [www.rapsim.org](http://www.rapsim.org)**

## CALENDRIER DE NOS PROCHAINES ACTIVITÉS

# MANIFESTATION à Québec le mercredi 12 décembre 2007 ! pour une Politique en itinérance

20 ans après l'Année internationale du logement des sans-abri décrétée en 1987 par les Nations Unies, force est de constater que la situation des personnes en situation ou à risque d'itinérance est encore pire en 2007 : plus nombreuses, ces personnes se voient aussi nier quotidiennement leurs droits les plus fondamentaux. **Pour souligner cet anniversaire et amener nos élus à AGIR pour le droit de cité, le droit au logement, à la santé, à l'éducation et pour un revenu décent et le soutien d'un réseau d'aide et de solidarité, nous vous invitons à participer à ce rassemblement.**

**Transport collectif organisé à partir de votre région  
INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI \***

**Point de ralliement à Québec :** Café rencontre Centre-ville à partir de 11h (situé en basse ville au 796, St-Joseph Est) **où une soupe et du café vous seront offerts (amenez votre lunch).**

**Action publique :** à l'arrière de l'Assemblée nationale devant l'Édifice Pamphile Lemay à Québec, rue des Parlementaires (12h30-13h30)

*(transport en autobus entre la basse ville et la haute ville)*

Fin de l'activité : 13h45

\* Montréal : RAPSIM (514) 879-1949

Québec : RAIQ : (418) 522-6184

Sherbrooke : Chaudronnée de l'Estrie : (819) 821-2311

Drummondville : Ensoleilvent : (819) 478-3810

Outaouais : Logemen'Occupe (819) 246-6644

*Pour les autres régions et pour informations RSIQ : (514) 528-6466*

### 24 et 25 janvier 2008 : Prochaine assemblée générale régulière du RSIQ

Au programme :

Consultation sur le **Cadre de référence** du MSSS en itinérance

Mise en place de l'Initiative des partenariats de lutte à l'itinérance (IPLI)

Etc.

*(lieu et horaire à venir)*

Inscriptions : [nathalie.rech@videotron.ca](mailto:nathalie.rech@videotron.ca)

### 15 et 16 mai 2008 : FORUM SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE DES PERSONNES ITINÉRANTES

**Inscrivez-le à votre agenda !**

Deux journées d'ateliers pour parler de citoyenneté, de défense des droits, de prise de parole, de Politique en itinérance !!

Centre Saint-Pierre, Montréal (hébergement au Centre 7400)

Il y a 20 ans, les Nations Unies constataient l'importance du phénomène des sans-abri sur la planète. Pour inciter les gouvernements à agir et résoudre cette crise, les NU avaient choisi de désigner 1987 comme *Année internationale du logement des sans-abri*. Au Québec et dans le reste du Canada, différentes initiatives avaient eu lieu pour attirer l'attention sur cette problématique et identifier des solutions. Parmi celles-ci, un Comité des sans-abri était formé pour déposer une ébauche de Politique municipale pour les sans-abri au Conseil municipal de la ville de Montréal. C'est ce Comité qui a mis sur la table une définition de l'itinérance - encore utilisée largement aujourd'hui - au cœur de laquelle on retrouve l'absence d'un logement stable, sécuritaire et salubre.

**Vingt ans après l'Année internationale, nous souhaitons jeter un regard en arrière et nous interroger sur l'évolution de la situation de l'itinérance au Québec : où en sommes nous, vingt ans après ?**

**Nous avons demandé à plusieurs personnes gravitant dans le milieu de l'itinérance ou autour d'apporter leur éclairage sur cette évolution historique.**

## EDITO

*Par Nathalie Rech, coordonnatrice, Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ)*

Tout juste 20 ans après l'Année internationale, les Nations Unies nous envoyait le rapporteur spécial en matière de droit au logement, M. Miloon Kothari, pour une mission d'observation de deux semaines (du 9 au 22 octobre 2007) au cours de laquelle le rapporteur a visité plusieurs grandes villes canadiennes (dont Montréal) et plusieurs communautés autochtones (dont Kahnawaké).

À l'issue de sa tournée, M. Kothari n'a pas mâché ses mots pour décrire l'ampleur de la crise au Canada : il s'est dit « choqué » et « perturbé » par une situation qui ne devrait selon lui pas exister dans un des pays les plus riches au monde. Il a adressé des critiques sévères à l'endroit du gouvernement fédéral en lui recommandant notamment de recommencer à financer directement (et sur une large échelle) le logement social en y affectant une partie des surplus budgétaires engrangés à Ottawa (14 milliards \$ pour cette année; 95 milliards \$ depuis 1998<sup>1</sup>). Il a aussi proposé de poursuivre sur une période de 10 ans des initiatives comme la Stratégie des partenariats de lutte à l'itinérance (SPLI), et la fiducie de logement abordable que le Nouveau Parti Démocratique avait négociée en 2005 avec l'ancien gouvernement libéral.



*Rencontre publique organisée le 10 octobre 2007 à Old Brewery Mission, à l'occasion de la visite du rapporteur spécial des Nations Unies, à l'initiative du RSIQ, du FRAPRU et du RCLALQ  
Photo : Toufik Nid Bouhou*

Constatant « l'érosion » des programmes sociaux au cours des dernières années et les « effets profonds et dévastateurs de la crise du logement », M. Kothari a aussi recommandé d'intégrer les efforts en matière de logement et d'itinérance dans une politique globale de lutte à la pauvreté.

Ce n'est pas la première fois que les Nations Unies constatent un manquement du Canada et des provinces à leurs engagements internationaux en matière de droit au logement. Espérons que cette nouvelle semonce soit mieux entendue que les précédentes et que rapidement, on passe à l'action, à Ottawa comme à Québec, avec des mesures concrètes et des investissements budgétaires adéquats.

<sup>1</sup> Au cours de la même période, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a à elle seule accumulé des surplus qui atteignent maintenant 5.5 milliards \$.

## Le territoire de l'itinérance

Par Michel Simard, directeur général du Centre Le Havre

M. Simard est conseiller clinique et responsable d'un centre d'hébergement d'urgence à Trois-Rivières, depuis bientôt vingt ans. Il a aussi été un des fondateurs du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.

D'emblée, nous devons reconnaître le caractère pluriel de l'itinérance. Il n'y a pas une, mais des « itinérances ». Et il est un peu naïf de croire que l'on puisse englober la complexité et la diversité de la réalité de l'itinérance à l'aide d'une définition du genre : « voici ce qu'est l'itinérance ». Voici donc quelques repères pour y voir un peu plus clair. Au cours des années, j'ai été amené à distinguer deux dimensions constitutives de l'expérience d'itinérance. La première constitue quelque chose comme la face plus objective de l'itinérance. C'est ce qu'on peut appeler **l'expérience de la rupture sociale**. C'est-à-dire l'expérience d'être sans ressource, sans protection et exposé aux risques de la survie. Toute personne qui est sans abri, peu importe les causes, fait l'expérience potentiellement traumatisante de la rupture sociale. L'autre dimension représente la face plus subjective de l'itinérance. C'est ce que l'on peut appeler la **désaffiliation**. C'est-à-dire l'expérience de **non reconnaissance** liée à la rupture sociale. Être sans ressource, sans protection et exposé aux risques de la survie ne signifie pas la même chose pour tout le monde. Cela dépend d'un côté de l'ancrage affectif et social de l'individu, et de l'autre de la manière dont il peut situer cette expérience dans sa trajectoire de vie. C'est surtout ici que l'itinérance apparaît comme **une réalité aux multiples visages** que l'on ne peut décrire à partir de quelques traits communs à tous. Pour certains, l'expérience de la rupture sociale fait partie de ce qui est devenu pour eux un mode de vie auquel ils s'identifient. Pour d'autres, c'est un traumatisme insupportable qui risque de les anéantir. Pour d'autres, c'est un événement transitoire qui n'a pas une grande importance dans leur vie. Pour d'autres encore, c'est un enfermement ; ils sont incapables de vivre avec eux-mêmes, encore moins avec les autres, pour ne rien dire des institutions. Ces individus sont très isolés et très méfiants. Ils ont généralement de graves problèmes de santé mentale associés à des dépendances lourdes et des problèmes plus ou moins fréquents avec la justice.

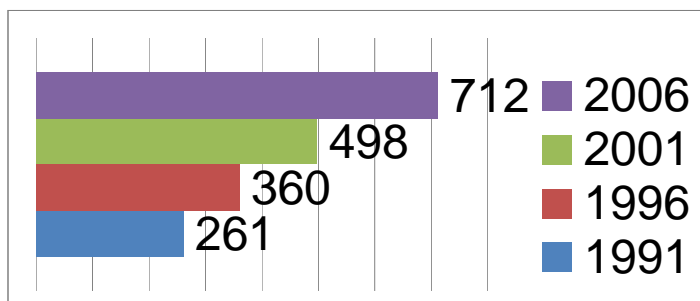
Peu importe le visage que prend l'itinérance, j'ai la conviction que toutes les personnes qui se trouvent en situation de rupture sociale, c'est-à-dire sans ressources, sans protection et exposées aux risques de la survie doivent être secourues. C'est **une obligation morale** de toute société civilisée. Et pour les sociétés prospères et démocratiques qui cherchent à se dérober à cette obligation, c'est une honte.

## Des défis pour l'hébergement d'urgence

Par Michel Simard, directeur général du Centre Le Havre

### Accueillir un nombre croissant d'individus

Le premier de ces défis me semble être la capacité d'accueil du nombre croissant des personnes en situation de rupture sociale qui font des demandes d'hébergement d'urgence. Le graphique ci-dessous illustre bien le défi que peut représenter cette croissance. On y voit la progression des admissions en hébergement d'urgence au Centre Le Havre de Trois-Rivières au cours des quinze dernières années.



Il est clair **qu'on ne peut répondre à la croissance des demandes simplement en augmentant le nombre de lits** ; il ne s'agit pas ici de coucher un individu pour la nuit, mais d'aider quelqu'un à sortir des impasses dans lesquelles il se trouve, et de l'accompagner sur le chemin de sortie vers des solutions les plus durables possibles. Il n'y a pas d'autres façons de faire face au défi de la croissance de la misère sociale d'une manière responsable.

## Adapter les services et la pratique à la diversité des besoins et des situations

Nous l'avons vu, l'itinérance a de multiples visages. On ne peut penser la pratique et organiser les services, comme si l'itinérance était une problématique simple requérant une seule approche pour tous et un seul type de service. On ne peut organiser les services d'urgence à partir de la croyance qu'il existerait un groupe homogène d'individus qu'on pourrait appeler « les itinérants », tout simplement parce que cette croyance est erronée. **Malheureusement, trop souvent encore, on pense les services d'urgence comme si tous les utilisateurs étaient ancrés dans une itinérance chronique.** Ce qui est loin d'être le cas. Tenir compte de la diversité croissante des situations représente un défi majeur et incontournable pour l'hébergement d'urgence aujourd'hui.

*« L'essentiel, ce n'est pas de les camper dans un enclos à l'abri des regards mais de les aider et les accompagner sur des chemins de sortie de l'impasse dans laquelle ils se trouvent. »*

## Soutenir des sorties durables de l'itinérance

L'hébergement d'urgence refermé sur lui-même, c'est un cul-de-sac. C'est un peu comme l'urgence hospitalière, sans unités de réadaptation et de soins. Pire encore, sans infirmières et sans médecins, juste des civières avec des gardiens pour la discipline et la sécurité. On peut imaginer le résultat. C'était la condition des hôpitaux généraux de l'Ancien Régime : des lieux de gestion de l'indigence. Il serait scandaleux que les hébergements d'urgence et les refuges reproduisent cette fonction asilaire de la misère dans les sociétés démocratiques contemporaines. Pour éviter cette dérive, il n'y a pas dix mille solutions : il faut intégrer à l'urgence des ressources humaines qualifiées et suffisantes, et **ouvrir l'urgence sur des solutions plus durables dans la communauté** : essentiellement, le logement, le travail, la participation sociale et le soutien des personnes dans leur milieu.

Voilà trois défis incontournables. Ils représentent des enjeux majeurs pour toutes ces personnes, hommes et femmes, jeunes et vieux, qui risquent d'être abandonnées à leur sort, dans une société ouverte et tolérante, mais par ailleurs toute occupée à tailler sa place et maintenir ses privilèges dans une économie dont les progrès ressemblent plus à de la barbarie qu'à une véritable croissance.

Les Auberges du cœur



## 20 ANS AVEC LES JEUNES itinérants ou à risque de le devenir.

*Par Rémi Fraser, coordonnateur, Regroupement des Auberges du cœur du Québec*

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec, qui célèbre cette année ses 20 ans d'existence, rassemble 29 maisons d'hébergement pour jeunes en difficulté ou sans abri dans 11 régions du Québec. Ainsi, depuis sa fondation en 1987, c'est plus de 50,000 jeunes qui ont fait le choix de frapper à la porte d'une Auberge du cœur pour y trouver plus

qu'un abri et un couvert, mais bien un chez soi et un entourage chaleureux et soutenant, le temps de se reprendre en main, de se donner des objectifs à soi et les moyens pour les atteindre.

Dans ce contexte aussi, le Regroupement s'implique pour la promotion et la défense des droits des jeunes : pauvreté, protection de la jeunesse, médicalisation, logement, exclusion, etc. Les actions des Auberges du cœur visent à soutenir les jeunes à devenir des citoyens à part entière, capables de se faire une place correspondant à leurs objectifs en développant leurs rêves et leurs potentialités.

C'est aussi un engagement envers le Québec tout entier qui, plus que jamais, a besoin de la participation de tout son monde, surtout des jeunes, pour relever les défis qui se dressent. Les Auberges du cœur visent un Québec où chaque jeune, sans exception, trouve sa place.

# 20 ans dans la lutte pour le DROIT AU LOGEMENT

[www.frapru.qc.ca](http://www.frapru.qc.ca)

Par François Saillant, coordonnateur du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)

## Logement : vingt ans plus tard, c'est encore pire !

C'était en 1987, un 15 septembre. Le FRAPRU avait voulu souligner à sa façon l'Année internationale du logement des sans-abri, en organisant un grand Rassemblement des mal-logés directement sur la Colline parlementaire, à Ottawa. L'événement s'est avéré le plus important organisé à ce moment par le FRAPRU, de 600 à 700 personnes y participant, dont un nombre significatif d'intervenants et d'intervenantes du milieu de l'itinérance.

On sait jusqu'à quel point, le problème des sans-abri a continué à s'aggraver depuis ce moment. C'est aussi le cas de celui du logement. Souvenons-nous qu'en 1987, ce sont les conservateurs de Brian Mulroney qui étaient au pouvoir. Ils y sont malheureusement restés suffisamment longtemps pour saccager les programmes fédéraux de développement du logement social, avant d'annoncer qu'Ottawa s'en retirerait totalement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1994. Le couple libéral Chrétien-Martin s'en empressé de poursuivre dans la même voie, de sorte que le gouvernement fédéral ne participe plus directement au financement de nouveaux logements sociaux au Canada, depuis près de quatorze ans. Tout au plus, y est-il revenu par la porte d'en arrière, par le biais d'initiatives sporadiques et non récurrentes dans ce qu'on appelle le logement abordable. Les dommages causés par ce désengagement sont irréparables, au moins 50 000 logements sociaux ayant été perdus au Québec seulement<sup>2</sup>. Quant au développement de nouveaux HLM, il n'a jamais été repris depuis.

Heureusement, le gouvernement québécois a, contrairement à ceux d'autres provinces, décidé de maintenir une certaine implication financière dans la réalisation de coopératives et d'OSBL d'habitation, en particulier avec le programme AccèsLogis<sup>3</sup>. Il a aussi fait le choix d'utiliser les argents fédéraux destinés au logement abordable très majoritairement à des fins de logement social. Parions que ces efforts n'auraient jamais été faits sans la mobilisation et la vigilance constantes du milieu communautaire en habitation.

Le retrait fédéral du logement social n'a cependant jamais été compensé par les programmes québécois et, sans en être la seule cause, il a largement contribué à la sévère pénurie de logements locatifs que le Québec a connue au début des années 2000. Les taux de logements locatifs inoccupés se sont retrouvés autour de 0,5 %, soit six fois moins que la normale, dans les grandes régions métropolitaines et plusieurs centres urbains. Les conséquences de la pénurie ont été multiples : présence année après année de centaines de familles et de personnes incapables de se louer un logement, principalement autour du 1<sup>er</sup> juillet ; explosion du coût des loyers ; aggravation des problèmes de discrimination, de mauvaise qualité des logements et d'évictions de locataires; accroissement de la fréquentation des refuges pour sans-abri ; débordement des maisons d'hébergement pour femmes en difficulté, etc. Même si c'est dans une moindre mesure, toutes ces conséquences se font encore sentir aujourd'hui, la pénurie générale de logement s'étant graduellement transformée en pénurie de logements à bas loyers.

La « crise du logement » du début des années 2000 avait au moins eu comme effet positif de faire parler des problèmes de logement et d'obliger les gouvernements à tous les niveaux à bouger. La remontée des taux de logements inoccupés a fait baisser la pression. Ce changement de conjoncture explique à lui seul l'absence d'engagements électoraux des principaux partis en lice lors de la campagne électorale du 26 mars et le nombre ridiculement faible de logements sociaux annoncé lors du dernier budget du gouvernement Charest (2000 en deux ans, à l'échelle de tout le Québec). La balle est revenue dans notre camp... comme en 1987.

<sup>2</sup> Estimation faite par le FRAPRU à partir du nombre d'unités construites annuellement jusqu'en 1994 grâce à l'argent d'Ottawa ; le Québec ayant repris le relais pour une partie des unités seulement.

<sup>3</sup> Environ 15 000 unités de logement social se sont construites (ou ont été converties) grâce à AccèsLogis depuis 1997.

## LES MAISONS DE CHAMBRES

En 1987, la disparition des maisons de chambres des quartiers centraux était déjà une préoccupation. À Québec, une coalition formée pour souligner l'Année internationale du logement des sans-abri demandait aux pouvoirs publics "d'encourager le développement d'un réseau de maisons alternatives où les chambreurs pourront être mieux protégés". À Montréal, le Comité des sans-abri avait fait un ensemble de recommandations à l'effet de préserver et améliorer le parc de maisons de chambres, déjà largement amputé par la fermeture de nombreuses maisons<sup>4</sup>. Le PAMAC<sup>5</sup> a permis de sauver 15 maisons (soit 398 unités) entre 1989 et 1994; malheureusement leur disparition s'est poursuivie<sup>6</sup>. Aujourd'hui, il demeure environ 3 000 unités à Montréal qu'il importe de préserver en : **socialisant** les maisons de chambre, en **appliquant le Règlement** sur la salubrité et l'entretien et en **bloquant la conversion** des maisons de chambres.

Les maisons de chambre étant une étape pour beaucoup de personnes itinérantes (à la fois qui entrent et sortent de la rue), on peut dire que leur disparition est un facteur d'itinérance. La situation documentée à Montréal est observée aussi dans d'autres villes du Québec où le nombre de chambres est en diminution et où l'on constate – tout comme à Montréal – une détérioration de la qualité des chambres disponibles de même qu'une augmentation significative des loyers. En 2007, nous avons encore un besoin impérieux de programmes permettant : l'acquisition de maisons de chambres par des OSBL d'habitation pour leur préservation et leur remise en état; la transformation en logements sociaux où les locataires ne paieraient que 25 % de leur revenu en loyer; d'offrir du soutien communautaire en vue de stabiliser les personnes en logement et d'éviter des allers retours à la rue. Au niveau du financement du soutien communautaire en tant que tel, le milieu est encore en demande d'une enveloppe nationale gérée régionalement de 12 millions \$ par année<sup>7</sup>. Le MSSS annonçait récemment une enveloppe annuelle de 5 millions \$ pour le Québec dont une partie sera disponible pour des logements pour personnes itinérantes, ce qui est un pas en avant, même si cela demeure insuffisant.

Le cas des maisons de chambres illustre bien l'inadéquation du marché privé aux besoins en itinérance et la nécessité de renforcer le contrôle sur ce marché pour assurer le droit au logement pour tous.

Source : RAPSIM, *Socialiser les maisons de chambre pour les sauver*, Mai 2007.

## L'évolution des politiques publiques

### Dans les villes

En 1987, le Comité des sans-abri – un comité intersectoriel formé de représentants du communautaire et de l'institutionnel – déposait à la ville de Montréal un rapport intitulé « Vers une Politique municipale pour les sans-abri ». Dans ce rapport, on recommandait une politique intégrée de logement social permettant d'assurer du logement abordable et des ressources d'hébergement et de dépannage. Si ces recommandations n'ont pas toutes été suivies, on a mis en place à Montréal dans les années suivantes le PAMAC (voir article sur les maisons de chambres) et soutenu l'ouverture de plusieurs ressources en itinérance, dont Dernier Recours.

En 1998, les maires des grandes villes canadiennes unissaient leur voix pour dénoncer la catastrophe nationale qu'était l'itinérance d'un océan à l'autre.

À Montréal, comme dans d'autres municipalités, l'itinérance fait maintenant partie des préoccupations adressées par les plans de développement social ... et malheureusement, aussi par ceux de sécurité publique. (voir article sur l'espace public et encadré sur le rôle d'une ville face à l'itinérance)

<sup>4</sup> 40% du parc avait disparu entre 1979 et 1987, soit 6 000 chambres.

<sup>5</sup> PAMAC : Programme d'acquisition de maisons de chambre, mis en place par la ville de Montréal en 1989 dans le cadre de la revitalisation des quartiers.

<sup>6</sup> Entre 2001 et 2005, le RAPSIM constate que 1164 chambres auraient été perdues suite à un changement de vocation. Entre 2002 et 2006, la Ville évoque la perte de 400 chambres et le transfert de 600 autres vers le réseau de la santé.

<sup>7</sup> Cette demande couvre aussi bien les unités dédiées aux personnes itinérantes qu'aux autres types de populations vulnérables, incluant les personnes âgées.

## Le rôle d'une ville face à l'itinérance

Par Pierre Maheux, conseiller municipal de l'arrondissement de la Cité à Québec

Une ville peut intervenir de différentes manières pour supporter les groupes en itinérance, mais dans un premier temps elle se doit de reconnaître le problème. Suite aux fusions municipales, trop souvent la ville centre a eu tendance à se décharger du problème en le déléguant à l'arrondissement où la problématique de l'itinérance est la plus visible. On voit aussi trop souvent les dossiers être portés par un individu à l'intérieur de la machine municipale, ce qui évite à la ville de s'impliquer collectivement. Pour empêcher ces dérives : dans un premier temps, il faut une **politique de l'habitation** qui nomme le problème, qui le reconnaît et qui délimite les responsabilités de la ville. Il faut que les porteurs du dossier à la ville relèvent du central et non d'un arrondissement en particulier, puisque ce problème déborde largement des limites d'un arrondissement. Il faut une **équipe de travail ville qui travaille en lien avec le milieu** de l'itinérance et qui a accès au central sans passer par tous les intermédiaires bureaucratiques. Une ville réfléchit peu aux conséquences sociales des développements qu'elle va encourager dans les différents quartiers, particulièrement au centre ville. Pourtant, cette réflexion devrait faire partie des grilles d'analyse car on sait qu'une revitalisation centrée sur le condo haut de gamme amène son lot d'incompréhension et accentue le phénomène « pas dans ma cour » vis à vis de ressources préexistantes dans les quartiers. Les **revitalisations doivent plutôt se faire dans une perspective de mixité sociale**. Les municipalités devraient aussi soutenir les infrastructures des groupes en itinérance et favoriser le développement du logement social <sup>8</sup>.

On a vu aussi dans les dernières années qu'une ville peut intervenir dans le dossier de l'itinérance par le biais de ses règlements de zonage et par le biais des règlements municipaux concernant l'ordre et la sécurité publique. Dans le cas du zonage, **modifier la fonction d'un espace pour le rendre inaccessible à une partie ciblée de la population ou créer une réglementation spécifique pour le milieu communautaire s'apparente à un déni** envers ces populations et ces organismes, dont la légalité apparaît des plus contestables. Quand aux règlements sur l'ordre et la tranquillité, on peut mettre en doute des règlements qui visent des groupes particuliers plutôt que l'ensemble des citoyens. De plus, les élus devraient veiller à ce que les règlements soient appliqués à l'ensemble des citoyens de la ville et non de manière discriminatoire. Dans leur discours, les élus ne devraient pas appeler à des exclusions des populations marginalisées comme cela a déjà été le cas car à ce moment-là, ils envoient un signal clair en faveur de la répression des marginaux aux forces chargées de l'application des règlements.

## Pendant ce temps à Québec

L'intervention du gouvernement du Québec en itinérance se situe principalement dans la perspective de l'aide aux personnes itinérantes et (un peu) aux personnes vulnérables à risque d'itinérance. Au cours des 20 dernières années, un certain nombre d'organismes en itinérance ont vu le jour et une bonne part d'entre eux reçoivent un financement récurrent de Québec même si ce soutien est encore largement insuffisant<sup>9</sup>. L'aide aux personnes, l'accompagnement, la défense de droits dépendent encore largement des fondations, des congrégations et du soutien de donateurs individuels.

Du côté des facteurs sociaux créateurs d'itinérance (pauvreté, manque de logement, inadéquation du marché de l'emploi, etc.), Québec a fait en 20 ans quelques pas, en avant comme en arrière. Parmi ceux-ci mentionnons : la mise sur pied d'AccèsLogis alors que le fédéral se retirait complètement du financement de nouveaux logements sociaux; l'adoption de la Loi 112; la non-indexation du niveau d'aide sociale; la poursuite de la fermeture de lits en psychiatrie. Alors que fin 2007 / début 2008, devrait être adopté le premier Cadre gouvernemental de référence en itinérance développé au MSSS pour

<sup>8</sup> Dans le domaine du logement social, le programme qui permet de mettre sur pied du logement avec insertion et réinsertion est le volet 3 du programme AccèsLogis. Le nombre d'unités accordé est un pourcentage des autres unités réalisés par territoire, ce qui a comme conséquence de prendre plusieurs années avant qu'il y ait assez d'unités pour réaliser un projet. Ces unités devraient être provinciales, plus nombreuses et leur répartition devrait se faire en tenant compte des besoins régionaux. Il pourrait y avoir des unités spécifiquement dévolues à une région pour combler des retards et des manques de service.

<sup>9</sup> Le RSIQ réalise présentement une enquête sur le financement à la mission via le PSOC (programme de soutien aux organismes communautaires). Une enquête similaire réalisée à Montréal par le RAPSIM a révélé que les groupes en itinérance ont besoin de 7 millions \$ additionnels (alors que le financement actuel est de 13 millions \$ via le PSOC)

baliser le travail des Agences et des CSSS, **on attend encore une politique gouvernementale qui soit globale et transversale, déjà réclamée en 1987**. En effet, on peut lire dans un document produit par une coalition de groupes de Québec<sup>10</sup> : « cette année doit servir à l'élaboration d'une Politique de fond concernant les sans-abri et les mal-logés, nous attendons du gouvernement qu'il agisse ».

### ... et du côté d'Ottawa

En 1987, le premier Ministre Brian Mulroney se vantait d'avoir mis en place (2 ans plus tôt) une politique sur le logement prévoyant la construction et la remise en état de 45 000 unités pour les plus démunis. Ce programme, pourtant jugé avant-gardiste dans les pays développés, était arrêté en 1994, avec les conséquences que l'on connaît. En 1999, devant le constat d'une itinérance qui prend de l'ampleur, est démarrée l'Initiative nationale pour les sans-abri remplacée par la Stratégie de partenariats de lutte à l'itinérance par le gouvernement actuel. À l'heure actuelle, il est prévu que cette stratégie s'achève en 2009 sans qu'aucun parti ait pris des engagements quant à une poursuite de l'intervention fédérale en itinérance. Et là encore, aucun geste d'Ottawa sur les facteurs structurels ne permet de faire reculer l'itinérance.

## L'évolution de la place des personnes itinérantes dans l'espace public

### La situation à Québec comme reflet d'autres réalités au Québec

*Par Nathalie Brisseau, coordonnatrice du Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ)*

Québec, ville touristique et historique, s'est particulièrement transformée ces dernières années, et est de plus en plus reconnue comme une ville où il fait bon vivre et habiter. Pourtant, il n'en est pas de même pour une partie de sa population, les personnes sans-abri.

Depuis maintenant plusieurs années, un processus de revitalisation de certains quartiers centraux a été entamé particulièrement autour de la rue St Joseph : rénovation de bâtisses, de parcs, arrivée de commerces haut de gamme, restaurants, hôtels, construction de condos, transformation de logements ou maisons de chambres à loyer modique en condos ou encore en hôtels. **Cette revitalisation devait initialement redynamiser , créer une mixité et un équilibre populationnel** dans un quartier où la pauvreté était présente et visible. **Or l'impact de cette transformation se fait particulièrement sentir au niveau des personnes les plus exclues et stigmatisées.**



Avec l'arrivée de nouveaux habitants, commerçants et professionnels dans ces quartiers sont apparues des demandes **sur le contrôle de l'espace public** au nom de la sécurité et de la qualité de vie; basées davantage sur les peurs, la méconnaissance et bien sûr l'intolérance. **L'inclusion de nouveaux habitants se traduit clairement par l'exclusion des personnes itinérantes, jeunes et moins jeunes.** Les plaintes et les pressions de cette partie de la population mieux organisée pour faire entendre sa voix se traduit de plus en plus par des pratiques policières souvent discriminatoires et abusives à l'égard de personnes marginalisées. **Intimidation, harcèlement, émission de tickets sont constamment rapportées par les personnes itinérantes.**

<sup>10</sup> Comité des citoyens du quartier Saint-Sauveur, Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, Groupement des locataires du Québec métro.

### **Quelques exemples de pratiques policières répandues à Québec**

- L'intimidation : se faire déshabiller dans un parc pour voir si tu as du « pot » sur toi, être amené en voiture sur l'île d'Orléans parce que tu « tapinai » au centre ville...
- Les tickets : il s'agit la plupart du temps d'amendes pour des délits mineurs que bien des citoyens de Québec commettent régulièrement tous les jours (traverser la rue hors des espaces prévus, cracher à terre, avoir laissé uriner son chien sur le trottoir, s'allonger ou s'asseoir trop longtemps sur un banc, ...)
- L'interdiction de quadrilatère est utilisée massivement pour empêcher les personnes ayant déjà reçu des tickets de fréquenter certains quartiers
- La mise en place de nouveaux règlements et politiques, comme l'arrêté municipal sur le flânage et son application ciblée <sup>11</sup>
- « L'opération Respect » <sup>12</sup> menée à chaque printemps pour « nettoyer » le centre-ville en prévision des beaux jours et des touristes, vise à faire respecter par les forces de police les règlements municipaux à la lettre, plus particulièrement autour du parvis de l'église et des places publiques du Quartier St ROCH. Cette opération cible généralement les personnes marginalisées.

Sont particulièrement ciblés : les utilisateurs de drogues, les jeunes (en voie de marginalisation ou non), les adultes qui cumulent les problématiques, les personnes qui utilisent la rue comme moyen de subsistance (la prostitution, le *squeegee*, la quête...)

Ces pratiques ne sont pas seulement en usage dans les quartiers centraux mais aussi dans les quartiers semi urbains, notamment auprès des jeunes adolescents qui utilisent les parcs comme lieu de rassemblement et de socialisation.

### **Conséquences pour les personnes itinérantes ou à risque à Québec**

Ces pratiques ont pour objectif de cacher et de nier la réalité d'une partie des citoyens de Québec. Elles ont comme impacts de réduire leurs chances d'intégration positive dans la communauté et de réduire leur accès à des services et des accompagnements qui permettent d'améliorer leurs conditions de vie et de favoriser leur inclusion positive dans la communauté. Limitant leur accès aux groupes et aux services qui leurs sont destinées - groupes qui sont leurs lieux d'ancrage, de répit et d'accueil – ces pratiques isolent davantage les personnes marginalisées et les rendent encore plus vulnérables. Plus grave encore, une forte proportion d'entre elles font des séjours en prison pour régler leurs dettes judiciaires puisqu'elles ne sont pas en mesure de payer des tickets (des délits mineurs amènent donc les gens en prison). On judiciarise des personnes pour leur simple présence dans l'espace public, ce qui est en pleine contradiction avec les politiques pénales qui souhaitent faire de l'incarcération une solution de dernier recours.

La dissémination des personnes marginalisées sur le territoire de la ville de Québec et l'éloignement rend de plus en plus difficile l'intervention des groupes communautaires qui accompagnent ces personnes. Pire encore on constate la « mise au banc » de certains organismes communautaires qui jusqu'à présent étaient pourtant bien intégrés et reconnus pour leur apport à la communauté dans les quartiers.

### **Des solutions ?**

Bien que les organismes communautaires en itinérance soient souvent débordés pour répondre aux besoins des personnes, le phénomène les amène à développer des stratégies pour réduire l'indifférence et l'individualisme ambiants.

---

<sup>11</sup> Le règlement R.V.Q. 509 modifie le règlement numéro 192 « pour le bon ordre et la paix dans sa cité de Québec » relativement à la présomption de flânage et stipule que : « quiconque, sans raison légitime et dont la preuve lui incombe, flâne, vagabonde ou dort dans un bâtiment, un abri, un terrain privé, un endroit public, une rue, dans une école ou sur les terrains d'une commission scolaire. Pour des fins du présent article, est considérée comme flânant ou vagabondant, une personne qui se trouve à un ou des lieux mentionnés au premier alinéa, sans l'autorisation expresse ou tacite du propriétaire ou du responsable des lieux dont la preuve lui incombe. »

<sup>12</sup> Surnommée ainsi dans le milieu communautaire de l'itinérance, l'opération change de nom chaque année.

- La sensibilisation comme moyen de comprendre et de réduire l'intolérance d'une partie de la population de Québec : La Nuit des sans abri de Québec en est un bon exemple.
- La médiation, la concertation au sein de comités de citoyens ou des conseils de quartiers
- La formation et la sensibilisation des forces policières dans l'exercice de leurs fonctions auprès des personnes itinérantes mais aussi des citoyens et commerçants de quartier
- La réalisation d'activités de contribution citoyenne des personnes utilisatrices des ressources communautaires ex : le ramassage des détritux sur le parvis de l'église au printemps, la mise sur pied d'équipes de ramassage de seringues, la réalisation d'activités de sport de rue (basket de rue...), la réalisation de spectacles gratuits...
- La formation des personnes à leurs droits lors d'arrestations par les forces de police
- Le projet de mise sur pied d'un service juridique gratuit pour les personnes itinérantes de Québec.
- La contribution d'un service d'intervention psychosociale de crise.

Toutefois, malgré les efforts fournis, les pratiques discriminatoires perdurent. Par ailleurs, on manque de moyens pour mesurer l'ampleur de l'émission de tickets auprès des personnes itinérantes (ce qui a été fait à Montréal par Céline Bellot de l'Université de Montréal). Enfin, les groupes de Québec n'ont pas encore eu les moyens de développer des stratégies collectives de communications et d'actions pour contrecarrer ces pratiques et défendre la reconnaissance des droits des personnes itinérantes. À Québec, le sujet est peu d'actualité dans les médias. Récemment, il y a eu quelques articles sur le phénomène squeegee et l'édition 2007 de la Nuit des sans-abri a eu une excellente couverture médiatique. Il faut espérer des changements pour l'avenir.

Plusieurs groupes des quartiers centraux sont particulièrement préoccupés par le sort qui sera réservé aux personnes itinérantes qui gravitent dans l'espace public proche des lieux événementiels liés au 400<sup>ème</sup> anniversaire de la ville de Québec.

**Entre dénonciation, médiation et sensibilisation, les groupes de Québec demeurent vigilants et continuent à faire l'effort de créer des conditions favorables pour une reconnaissance du Droit de Cité.**

*Sources : organismes membres du RAIQ, L'Injecteur, le RAPSIM*

*Remerciements à Maison Dauphine, Points de repères, TRAIC jeunesse, L'Auberivière, Gîte jeunesse.*

*Photo : Nathalie Brisseau lors de la Nuit des sans-abri à Québec en octobre 2007.*

## 20 ans de recherche au Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI)

[www.cri.uqam.ca](http://www.cri.uqam.ca)

Extrait de *L'itinérance en questions?* Sous la direction de Shirley Roy et Roch Hurtubise, PUQ, Collection Problèmes Sociaux, 2007.

Au cours de son existence, les débats théoriques et méthodologiques du CRI ont porté sur une diversité de questions : judiciarisation, conditions de vie, santé, accessibilité, réalités des jeunes et des femmes, etc. Trois de ces débats ont été davantage marquants. À travers eux et dans la foulée des défis qu'ils ont soulevés, le CRI s'est déplacé, réorienté et redéfini.

Le premier grand débat concerne la dénomination du phénomène de la vie à la rue. Le choix du terme itinérance, plutôt que clochard, robineux ou SDF nous a permis de nous intéresser aux processus, aux politiques, aux contextes et dynamiques personnelles de la vie à la rue. Ce terme ne correspond pas à une catégorie administrative ou institutionnelle qui construirait la problématique à partir d'une logique bureaucratique, de gestion de population cible ou de ciblage de groupe à risque. **Le terme itinérance est une désignation, une construction conceptuelle qui reflète à la fois la manière dont le milieu nomme le phénomène de l'errance et la misère associée à la souffrance et à la solitude** de ceux et celles qui circulent dans les ressources. Il correspond, plus empiriquement, à une définition large qui englobe une diversité de problématiques (alcoolisme, santé mentale, toxicomanie, prostitution, etc.)

rencontrées chez des populations privées temporairement de logis et dont l'inscription sociale est l'univers de la rue. **Les besoins de dénombrement de la population itinérante** ont souvent été évoqués, ils posent des problèmes méthodologiques, théoriques et stratégiques importants pour des **résultats souvent peu concluants**. (...)

Le deuxième défi théorique auquel a été confronté le CRI a été de construire une connaissance qui distingue les personnes itinérantes du phénomène de l'itinérance. Cette distinction, pourtant essentielle, est trop souvent absente des travaux de recherche, entraînant des confrontations sans fondement entre les tenants de diverses écoles et l'étiquetage de certaines populations. Pour y arriver nous avons privilégié l'étude des profils et des dynamiques (compréhension de la configuration, de la dynamique et de la genèse de l'itinérance), des réponses spécialisées (les interventions qui s'adressent exclusivement à l'itinérance) et des cadres de gestion des problèmes sociaux (politiques, règlements, mesures de contrôle, etc.). **Aujourd'hui, les explications uniques n'ont plus cours**. La juxtaposition et la complémentarité de différents modes explicatifs nous permettent de saisir la complexité des situations et des explications de l'itinérance. (...)

Enfin, le troisième grand défi théorique du CRI a été de tenter de proposer un modèle explicatif large de l'itinérance, rien de moins. **Parler d'inégalités sociales et de l'exclusion sociale permettait d'élargir la compréhension du phénomène** en prenant en compte son maintien et sa reproduction. Le terme exclusion sociale, qui se trouve au cœur d'intenses débats depuis de nombreuses années, constituait un possible. Surtout, l'association des trois termes : itinérance, pauvreté et exclusion sociale, nous semblait prometteuse. Loin d'être tranché et sans être assurés de son issue, nous poursuivons ce débat. Ce qui nous paraît alors porteur, c'est la force évocatrice du terme exclusion sociale, et ce, malgré les nombreuses critiques dont il fait l'objet (terme trop large qui masque certaines dimensions de la pauvreté ou des causes structurelles des problèmes).

Au-delà ou à travers la question de l'itinérance, il nous faut explorer ce qui est à l'œuvre dans notre société à savoir :

- l'effet toujours important des inégalités sociales dans le contexte de sociétés globalement riches comme la nôtre;
- la fragilisation de populations toujours plus importantes en termes de nombre;
- la vulnérabilité des situations qui caractérise de plus en plus la vie en société;
- la privation de certains droits et de la participation à diverses activités sociales pour des populations de plus en plus nombreuses;
- le constat de populations qui, ayant un statut social stigmatisé, sont relayées dans une zone de tolérance acceptable sans plus, ce qui en fait des citoyens de deuxième zone, sans reconnaissance aucune.

## Aide sociale : 20 ans de reculs ou presque... ! Que reste-t-il du DROIT À UN REVENU SUFFISANT ?

En 1987, le revenu d'aide sociale était de 195 \$ / mois pour les jeunes de moins de 30 ans (comparativement à 497 \$ pour les adultes de plus de 30 ans)<sup>13</sup>. Le régime était alors le même depuis la réforme de 1969 (Loi 26). Selon un document d'orientation publié par le gouvernement libéral la même année<sup>14</sup>, ce régime d'aide était devenu inadapté : sans distinction entre les personnes dites aptes et les personnes inaptes au travail, l'objectif de réinsertion au travail du plus grand nombre ne pouvait être réalisé. En adoptant en 1989 la *Loi sur la sécurité du revenu*, l'État ne se reconnaissait plus comme responsabilité que le devoir et l'obligation de pourvoir aux besoins essentiels des personnes inaptes. Cette loi subdivise, catégorise les personnes assistées sociales selon des critères relatifs au marché de l'emploi. Elle réintroduit de multiples étiquettes

<sup>13</sup> Les barèmes sont en dollars réels pour les personnes seules. De 1984 à 1989, on a obligé les jeunes à accepter des mesures pour obtenir la parité avec les adultes de plus de 30 ans. Dans les faits, seulement 11.2% des participants aux mesures offertes pourront atteindre le barème régulier.

<sup>14</sup> *Pour une Politique de sécurité du revenu*.

comme c'était le cas avant 1969. Pour faire passer la pilule, on augmente le barème pour les jeunes adultes en le ramenant à la parité avec les plus de 30 ans (à l'intérieur du programme APTE). Toutes les personnes seules touchent alors 477 \$ / mois. Les jeunes de moins de 30 ans ont donc servi de prétexte, en 1989, pour introduire le *workfare* comme condition dans la détermination des barèmes.

En 1998, une autre réforme entreprise par le gouvernement péquiste vient conditionner le montant global de la prestation en fonction de l'évaluation de l'employabilité (3 programmes sont alors mis en place). Les programmes dits de développement de l'employabilité, se diversifient et imposent davantage d'obligations d'emploi et même une obligation de participation à des parcours pour les 18-24 ans.

Les réformes de 1989, avec la *Loi sur la Sécurité du revenu* et de 1999, avec la *Loi sur le Soutien du revenu favorisant l'Emploi et la Solidarité sociale*, confirment la disparition du droit à l'aide sociale. En réaction à ces réformes, les mouvements sociaux ont perçu la nécessité de développer une approche globale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et ont revendiqué une véritable réforme de l'aide sociale basée sur les droits humains. Une vaste mobilisation citoyenne s'est alors organisée avec le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté au Québec résultant par l'adoption à l'unanimité en décembre 2002, par l'Assemblée nationale, de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (Loi 112). Même si cette loi ne répond pas complètement aux exigences du projet de loi porté par le Collectif, il faut y voir une avancée pour l'affirmation au droit à un revenu suffisant.

Il faut aussi signaler la même année la décision du Tribunal administratif du Québec (en mai 2002) qui a été un gain important pour les personnes itinérantes puisqu'elle accorde le droit au chèque d'aide sociale aux personnes sans adresse fixe<sup>15</sup>. Ceci permet actuellement à une proportion importante d'entre elles d'avoir accès à un revenu même si des problèmes demeurent dans l'application de cette décision dans plusieurs territoires de Centres locaux d'emploi.

La Loi 112 a été une lueur d'espoir de courte durée puisque depuis, on attend des pratiques gouvernementales en cohérence avec la loi. En avril 2004, on adoptait un *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* à l'intérieur duquel est justifiée la clause de l'indexation partielle des prestations d'aide sociale pour les 5 années subséquentes (clause qui concerne 70% des ménages).

Le Plan qui garantit l'appauvrissement des personnes assistées sociales contrevient carrément à la Loi 112 de même que la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* adoptée en septembre 2006 et les différents règlements qui y sont relatifs et ont été introduits depuis. La *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* et ses règlements nient le droit à l'aide sociale en élargissant le pouvoir discrétionnaire du Ministre, notamment, en ce qui concerne l'offre de services (placement, formation, orientation), les mécanismes de contrôle des personnes et la gestion des plaintes.

Alors que la fréquentation des banques alimentaires croît de façon exponentielle, diverses instances<sup>16</sup> gouvernementales affirment que le montant de 548 \$ par mois est acceptable car une allocation s'ajoute suite à la participation à des mesures. Par cet argumentaire, le gouvernement normalise un revenu annuel de 6 660 \$ en affirmant que la cause principale des problèmes des personnes assistées sociales est un manque d'initiative, de compétence et non un manque de revenu assurant les besoins essentiels.

L'une des principales responsabilités des gouvernements du Québec et du Canada est d'assurer à l'ensemble de la population, sans discrimination, les conditions permettant d'exercer pleinement leur citoyenneté. Cette responsabilité doit être remplie dans le respect des engagements pris tant par leur adhésion à la Déclaration universelle des droits humains (DUDH), au Pacte relatif aux droits économiques,

<sup>15</sup> La décision du TAQ de mai 2002 vise à faciliter l'accès à l'aide de dernier recours pour les personnes itinérantes. Elle permet à une personne sans pièces d'identité d'avoir accès à un chèque, elle assouplit les exigences de preuve de résidence, elle permet la remise de l'aide par le biais d'un tiers, d'un organisme communautaire ou d'un Centre Local d'Emploi (CLE). La décision concerne aussi l'administration des prestations par un tiers et l'accès aux médicaments.

<sup>16</sup> À titre d'exemples : le ministre des Finances, à l'émission *Le Point* du 23 mars 2006, les fonctionnaires lors d'une tournée d'information sur le Projet de règlement sur la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* tout comme l'ex-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Michelle Courchesne.

sociaux et culturels (PIDESC), que par l'adoption des Chartes québécoise et canadienne concernant les droits au travail et à un revenu suffisant.

Les pratiques des décideurs politiques sont donc à évaluer à la lumière de ces obligations. D'où l'importance de leur ramener nos préoccupations et de revendiquer un REVENU DÉCENT POUR TOUS.

Source : *Front commun des personnes assistées sociales*

Revenu annuel d'aide sociale pour une personne seule apte au travail (en \$ constants de 2005)	1986	1997	2005
Québec	3912	7227	6947
Ontario	8360	8084	7007
Colombie-Britannique	7058	7490	6456

Source : *Conseil national du bien-être social, Revenus de bien-être social, 2005*

## **Le 26 janvier...LA NEIGE BRÛLE...partout au Québec! À la défense de nos droits collectifs, de la paix et de l'environnement.**

Invitation à la solidarité et à la mobilisation des signataires de l'Appel des mouvements sociaux « UniEs pour l'avenir du Québec et du monde »

Le 26 août dernier, dans le cadre du Forum social québécois, l'Assemblée des mouvements sociaux entérinait la résolution d'allumer des feux à la grandeur du Québec le 26 janvier 2008 afin de porter nos revendications sur la place publique. Nous vous invitons donc aujourd'hui à vous mobiliser et à joindre les milliers d'autres organisations à travers le monde qui prévoient eux aussi manifester dans le cadre de la journée d'action lancée par le Forum social mondial.

Les formes d'action peuvent être diverses : conférences de presse, actions sur Internet, allumage de feux, utilisation de braseros, manifestations, conférences, événements Réclamons la rue, dépôt de budget participatif, création de contes, communications en direct à travers le Québec et ailleurs dans le monde, etc.

Le site web [www.appelsolidaireduquebec.org](http://www.appelsolidaireduquebec.org) sera un carrefour de réseautage pour nos actions et revendications.

**Lors de son assemblée générale annuelle en septembre, les membres du RSIQ ont décidé de participer à l'action du 26 janvier 2008.**

### **SOUTENEZ le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec**

Nous en appelons à votre solidarité envers notre action et sollicitons votre soutien au RSIQ afin d'augmenter les moyens qui sont actuellement à notre disposition.

Si quelques dizaines de groupes donnent 50 \$ ou plus, cela fera une différence. **Merci !**

*Les dons doivent être libellés au nom du RSIQ et être envoyés à :*  
CP 60140  
5101, St-Denis  
Montréal (QC)  
H2J 4E1

Coordonnatrice : **Nathalie Rech**

Téléphone : (514) 528-6466

Courriel : [nathalie.rech@videotron.ca](mailto:nathalie.rech@videotron.ca)

**Visitez nos pages d'information sur le [www.rapsim.org](http://www.rapsim.org)**